

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1351/2016
Date: 7 décembre 2016
Direction: Chancellerie d'Etat
N° d'affaire: 2016.STA.25228
Classification: Non classifié

Grand Conseil. Démission et remplacement

Le Conseil-exécutif prend acte de la démission de Monsieur le député Matthias Burkhalter, Rümligen, avec effet au 31 décembre 2016.

Conformément à l'article 90, alinéa 2 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques, le Conseil-exécutif déclare



Monsieur Daniel Wildhaber, 1960, maître secondaire, directeur d'école, Dorfmatte 904, 3113 Rubigen, inscrit sur la liste 5, PS hommes, dans le cercle électoral du Mittelland méridional,

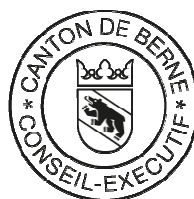
élu au Grand Conseil au 1^{er} janvier 2017.

Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle du Jura bernois.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataire

- Chancellerie d'Etat